

2.41 Centre international de l'ombudsman pour l'environnement et le développement durable

CONSCIENT que le processus de mondialisation est porteur de nouveaux défis et possibilités, mais qu'il accroît les risques de conflits liés à l'environnement;

CONSCIENT EN OUTRE du fait que la conservation et le développement durable ne peuvent intervenir qu'avec la participation de tous les acteurs au processus de prise de décisions et que les victimes des conflits sont souvent les populations désavantagées qui sont le moins à même de protéger leurs intérêts et de faire respecter leurs droits;

PRENANT NOTE de l'initiative du Directeur général de conclure un accord en forme simplifiée avec le Conseil de la Terre et l'Université des Nations Unies pour la paix, créant, à titre de projet pilote, un Centre international de l'ombudsman en mesure de fournir les mécanismes nécessaires pour faire face à ces questions controversées;

CONSIDÉRANT que l'UICN, grâce à ses membres et partenaires, est particulièrement bien placée pour contribuer à faire face aux conflits liés à l'environnement, tant au niveau international que local;

NOTANT que cette initiative répond à un besoin ressenti de longue date de disposer d'un mécanisme non judiciaire et souple, permettant de régler les problèmes à l'amiable, afin de faire face aux conflits actuels et potentiels relatifs à l'environnement et aux problèmes de développement;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 4 au 11 octobre 2000 à Amman, Jordanie, pour sa 2e Session:

1. ACCUEILLE AVEC SATISFACTION l'annonce de la création, à titre de projet pilote, d'un Centre international de l'ombudsman pour l'environnement et le développement durable - OmCED).
2. PRIE le Directeur général:
 - a) de nouer des contacts avec l'OmCED durant la phase pilote; et
 - b) de soumettre un rapport sur les résultats de ces contacts afin de permettre une décision de l'UICN concernant ses relations avec l'OmCED.

Cette Résolution, présentée officiellement par la délégation des Pays-Bas, État membre, a été adoptée par consensus. La délégation de la Belize Audubon Society, s'exprimant au nom du Comité méso-américain pour l'UICN a fait une déclaration, versée au compte rendu, dans laquelle elle indique que, de l'avis du Comité, il serait bon que le Conseil de la Terre et l'Université des Nations Unies pour la paix deviennent membres de l'UICN avant que les négociations avec l'UICN puissent se poursuivre. Les textes des différentes déclarations officielles sont intégralement reproduits dans les procès-verbaux du Congrès.